

Poste d'administrateur à temps partiel, profil Juriste
Administration portuaire de Trois-Rivières

Le Port de Trois-Rivières est l'un des plus importants du Québec et de l'Est du Canada. Il manutentionne annuellement un trafic de plus de 4 millions de tonnes métriques de marchandises. Bien que le secteur du grain demeure important, le Port manutentionne maintenant une large variété d'autres produits qui, ensemble, génèrent 70 % du trafic total. Précisons que le commerce intérieur représente 30 % du trafic du port contre 70 % pour le commerce international.

Sous la gouverne d'un conseil d'administration composé de leaders du milieu économique et des affaires de la région, et composée d'une équipe multidisciplinaire expérimentée travaillant de concert avec les utilisateurs tant au niveau des activités courantes que pour les nombreux projets de développement, l'APTR assure la gestion du port et fait partie des 17 administrations portuaires canadiennes qui présentent une importance stratégique pour le commerce du Canada, et dont le rôle est de favoriser l'activité commerciale et le développement économique régional et national.

En effet, la mission de l'APTR consiste à restaurer, maintenir et développer l'infrastructure maritime qui permettra de promouvoir et préserver la compétitivité du Canada et de ses objectifs commerciaux; organiser un service de transport intermodal de façon à satisfaire les besoins des utilisateurs à un coût raisonnable et fournir un niveau élevé de sécurité et de protection de l'environnement et; être un outil de soutien efficace pour la réalisation des objectifs socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux en soutenant l'activité commerciale.

Le conseil d'administration est essentiellement responsable d'établir l'orientation stratégique et de surveiller le déroulement et les opérations de l'APTR. Il en désigne le premier dirigeant, surveille le rendement de la gestion et s'assure que des contrôles internes sont en place pour gérer les risques qui se rattachent aux activités de l'APTR en plus de garantir la protection des finances de celle-ci et l'exactitude de ses rapports financiers.

Les principes essentiels qui serviront à l'analyse des candidatures comprennent, entre autres, l'ouverture et la transparence, la diversité comprenant, dans la mesure du possible, la parité entre les hommes et les femmes, la présence d'un candidat âgé entre 25 et 40 ans, la représentation des Canadiens autochtones et des groupes minoritaires et le mérite. Ainsi, les critères de sélection des candidatures qui seront utilisés visent à atteindre une diversité des compétences, des qualités personnelles, de la représentation géographique, des antécédents professionnels, des milieux culturels, de l'expérience, de l'expertise globale et des compétences financières, compte tenu de la situation et des besoins de l'Administration portuaire de Trois-Rivières.

Également, de façon à enrayer les situations où un administrateur aurait des obligations, des activités ou encore des intérêts personnels ou professionnels qui pourraient créer des apparences de conflits d'intérêts ou qui s'opposent ou entrent en concurrence avec les intérêts de l'APTR, un code d'éthique et conduite auquel ses administrateurs doivent se conformer a été élaboré, permettant ainsi d'éviter toute activité ou situation créant un conflit d'intérêt ou même une apparence de conflits d'intérêts.

Les candidats doivent obligatoirement soumettre leur demande en ligne **au plus tard le 5 août 2022 à midi** à l'adresse courriel suivante : gouvernance@porttr.com. Votre lettre d'accompagnement devra être adressée au président-directeur général, M. Gaétan Boivin. Un accusé-réception vous sera transmis.

Pour que votre candidature soit prise en considération pour ce poste, vous devez démontrer que vous rencontrez le profil recherché.

Profil recherché : Juriste

L'analyse de l'expérience et des compétences qui permet à l'APTR de s'assurer d'une composition adéquate en tout temps de son conseil d'administration, lui a permis d'identifier, pour combler un de ses postes d'administrateur, le profil « Juriste » ayant l'expérience et les compétences suivantes :

Du milieu des affaires : Une expérience parmi les droits suivants : droit maritime, droit environnemental, droit commercial et immobilier, droit corporatif et droit administratif.

- Expérience soutenue concernant les droits, les responsabilités et obligations relatifs à des contrats ou ententes commerciales et quant à l'aspect légal des activités qui y sont référées.
- Expérience soutenue dans la rédaction, révision et négociation de divers types de contrats commerciaux, dont notamment des contrats d'approvisionnement, de distribution, de fabrication, de services, d'achat ou de vente, de licence, des baux immobiliers, des ententes de confidentialité, etc.
- Connaissances de niveau avancé du milieu des affaires et du contexte réglementaire, ainsi que des lois, des règles et règlements applicables aux activités d'entreprises régies par les lois fédérales.
- Expérience soutenue dans l'évaluation, la prévention et la gestion des risques d'un dossier.
- Savoir être à l'affût des développements dans le domaine de gouvernance d'entreprise.
- Démontrer des aptitudes de niveau supérieur dans la proposition proactive d'idées, de conseils et de solutions liés aux questions de nature juridique.
- Avoir traité et assurer le suivi de divers dossiers de litiges d'une entreprise, soit à l'interne ou en collaboration avec des avocats externes.
- Connaissance pour assurer la protection de l'entreprise et la légalité de ses opérations ou de l'opération envisagée.
- Capacité pour soutenir le premier dirigeant en mettant à profit sa formation, ses connaissances et son expérience en support aux discussions sur des sujets spécifiques sous sa compétence.

Et plus spécifiquement :

- Diplôme d'une université reconnue en droit. Membre en règle du barreau du Québec ou de la Chambre des notaires.
- Expérience à titre de membre d'un conseil d'administration.
- Connaissance de la gouvernance et des pratiques exemplaires.
- Compétences financières (compréhension des états financiers, bilan, etc.).
- Capacité d'établir des relations de travail efficaces avec les membres du conseil d'administration et la direction de l'APTR.
- La maîtrise des deux langues officielles serait préférable.
- Capacités en matière de communication à l'oral et à l'écrit.

Si votre candidature est retenue, nous communiquerons avec les personnes pouvant fournir des références pour vérifier en quoi vous avez satisfait aux exigences relatives à l'expérience et en quoi vous avez manifesté, dans votre poste actuel et les postes que vous avez récemment occupés, les qualités personnelles suivantes :

- Normes d'éthique élevées et intégrité
- Jugement sûr
- Habilités interpersonnelles supérieures
- Tact et diplomatie
- Réflexion stratégique

Il est important de déclarer dans votre lettre que vous êtes en conformité avec les exigences de l'article 16 de la *Loi maritime du Canada*.

Les personnes suivantes ne peuvent être administrateurs d'une administration portuaire :

- « a) les maires, conseillers, dirigeants et employés des municipalités mentionnées dans les lettres patentes;
- b) les députés de la législature d'une province mentionnée dans les lettres patentes et les dirigeants et employés de l'administration publique provinciale ou d'une société d'État provinciale;
- c) les sénateurs et les députés fédéraux;
- c.1) les dirigeants et employés de l'administration publique fédérale, d'une société d'État fédérale ou d'une administration portuaire;
- d) les personnes qui ne sont pas résidents canadiens au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
- e) les administrateurs, dirigeants et employés d'un utilisateur du port;
- f) les personnes âgées de moins de dix-huit ans;
- g) les personnes atteintes d'une déficience mentale qui ont été reconnues comme telles par un tribunal même étranger;
- h) les faillis non libérés. »

Les administrateurs exercent leurs fonctions à temps partiel et sont nommés pour un mandat maximal de trois ans qui peut être renouveler deux fois pour un maximum de neuf années consécutives. La rémunération offerte est établie en fonction de la Politique de rémunération des administrateurs de l'APTR.

Vous devrez résider à une distance raisonnable de l'APTR et être prêt(e) à participer à des réunions du conseil d'administration tel que stipulé par l'APTR, ainsi qu'à des sous-comités, des assemblées générales annuelles ou d'autres fonctions connexes.

Vous devrez vous conformer au code d'éthique et de conduite, et des lettres patentes de l'APTR ainsi qu'à la législation canadienne en vigueur, et ce, tout au long de votre mandat comme terme à titre d'administrateur.

Il est à noter qu'un bassin de candidats qualifiés pourrait être établi et utilisé pour des possibilités de nomination semblables.